



EDITORIAL

Le Mot du Président



Ce numéro fait l'écho des activités réalisées par la nouvelle équipe de la MUFA en place depuis le mois de mars. Au programme de ces trois derniers mois : conférences, balades-découverte, ateliers, colloque...

Actuellement, en parallèle avec la préparation du renouvellement d'agrément de l'asbl, l'équipe

élabore le programme de l'année à venir. Beaucoup de projets émergent. Parmi ceux-ci : un jeu de société, des conférences sur les thèmes d'actualité et un nouveau service visant à augmenter la visibilité de l'asbl auprès du grand public.



Les formations à destination des communes, intitulées "rencontres DGO4-Communes", continueront à être proposées à raison de quatre séances sur l'année. Ces modules pourront, bien évidemment, être adaptés en fonction des demandes des acteurs de terrain car la MUFA se tient à leur disposition.

Merci à ceux qui ont participé aux dernières activités et rendez-vous aux autres pour les suivantes !

Philippe SCHREDER, Président de la Maison de l'Urbanisme

FORMATION

Le permis d'urbanisation : dès le 1er septembre 2010



Le permis d'urbanisation remplacera le permis de lotir dès le 1er septembre 2010. Cette nouvelle procédure devrait permettre de passer d'un urbanisme de règles à un urbanisme de projets. C'est un pari pour un urbanisme réfléchi et cohérent. L'accent est mis sur l'étude du projet dans sa globalité ; l'urbanisation d'un bien doit apparaître comme une réelle réponse au contexte dans lequel elle s'inscrit. On est donc loin du découpage parcellaire figé que représente trop souvent le permis de lotir !

Parmi les nouveautés, ces permis d'urbanisation pourront évoluer dans le temps et donc s'adapter aux futures formes d'habiter. De plus, lorsque l'urbanisation comprend la création, la suppression ou la modification de voiries, le dossier technique pourra être joint à la demande initiale. Ainsi, il ne sera plus nécessaire d'obtenir un permis supplémentaire pour les travaux de voirie.

Ce virage important a été anticipé. En effet, le décret Resa Ter, qui en est l'origine, a déjà plus d'un an. Un arrêté du 30 juin 2009 précise la composition des demandes de permis d'urbanisation et la circulaire ministérielle du 3 juin 2010 éclaire certains aspects de la législation. Un vade-mecum du permis d'urbanisation, qui sera probablement publié en octobre, contribuera également à faciliter la mise en oeuvre de cette réforme. Un site internet présentant des dossiers exemplaires devrait venir compléter cette panoplie d'outils.

La rencontre DGO4-Communes du 02 juillet s'insère aussi dans ce processus. En effet, malgré la température extérieure qui sentait bon les vacances, une vingtaine de courageux sont venus à Marloie participer à la matinée consacrée au permis d'urbanisation. La présentation de Monsieur SCHWANEN, 1er attaché à la DGO4, a permis de mieux comprendre certains points de la réforme et a ouvert le débat sur d'autres questions.

Les documents de la formation sont disponibles sur le site internet de la MUFA dans la rubrique "outils"

Patrimoine

Colloque : 20 ans de régionalisation du patrimoine

Le 2 et 3 juin 2010 a été célébré, au Palais des Congrès de Liège, l'anniversaire des 20 ans de la régionalisation du Patrimoine. Cet événement a pris la forme d'un colloque intitulé : "La Wallonie. Un patrimoine - Pas d'avenir sans passé".

Pour débiter, les différents "administrateurs" du patrimoine - CRMSF, DGO4, IPW - ont pris la parole pour retracer l'évolution de leurs missions respectives en matière de gestion du patrimoine.

Ensuite, les quelques 780 participants se sont répartis en quinze ateliers abordant des sujets très variés : "fouilles préventives: quelles évaluations?", "Patrimoine et participation citoyenne", "Conjuguer Patrimoine et Tourisme"... Les débats avaient pour objectif, outre le partage d'expériences toujours enrichissant, de dégager des propositions pour améliorer la gestion du patrimoine.

Dix minutes ont été consacrées à la présentation des conclusions de chaque atelier. A plusieurs reprises, le "mille-feuilles" des institutions belges a été pointé du doigt comme un obstacle aux initiatives et un frein au développement de projets. La gestion du patrimoine mobilier a servi d'illustration à ce propos. Sachant d'une part que la différenciation entre patrimoine mobilier et immobilier n'est pas toujours évidente. Et que d'autre part, la gestion du patrimoine mobilier est du ressort de la Communauté française tandis que le patrimoine immobilier est géré par la Région wallonne, on comprend aisément les difficultés que cette particularité administrative peut induire.

La présence de nombreux acteurs du patrimoine - asbl, fonctionnaires, gestionnaires de sites, propriétaires, entreprises de rénovation - a permis de confirmer la nécessité d'une réforme en matière de gestion du patrimoine et d'avancer quelques pistes pour la mener à bien.

Nous nous réjouissons de voir quelles seront les conséquences concrètes de ce colloque sur les prochaines modifications législatives.



BALADE

Découverte du village de Resteigne

Le 14 juillet, la MUFA a guidé un groupe d'une dizaine de personnes dans le village de Resteigne (Commune de Tellin), à la découverte de ses particularités architecturales, géographiques et patrimoniales.

Ce village est, en majorité, bâti de calcaire. Les habitations traditionnelles ont un plan allongé. Elles se développent sur deux niveaux et sont, pour la plupart, implantées en mitoyenneté. Leur présence confère au village une grande homogénéité qu'il importe de préserver.

Deux bâtiments exceptionnels méritent d'être épinglés. Le château, vaste quadrilatère clos en moellons de calcaire, est daté, dans sa construction primitive du 16ème siècle. C'est à la famille d'Hoffschmidt qu'on lui doit sa physionomie actuelle.

Le Moulin du Bru composé de moellons de calcaire, de colombage et de briques plonge sa roue dans la Lesse. Aujourd'hui transformé en chambres d'hôtes, sa construction daterait de la deuxième moitié du 17ème siècle.

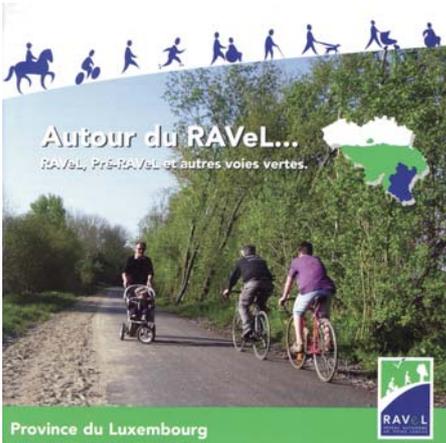
L'ancienne carrière située à proximité du château a été l'occasion d'une petite introduction à la géologie de la région.

L'itinéraire et les commentaires de cette balade peuvent être obtenus sur simple demande à la MUFA.



La documentation relative à la balade du 18 août à Odeigne est également disponible.

RAVeL



Le RAVeL en Province de Luxembourg

La conférence du 16 juin 2010 qui s'est donnée à Durbuy sur le RAVeL en Province de Luxembourg nous a permis de faire le point sur l'évolution de ce réseau de voies lentes mais aussi de mettre en évidence le projet de mobilité douce dans le pays de Famenne.

Monsieur TRILLET, Directeur des Ponts et Chaussées du Luxembourg, a décrit la philosophie, la situation actuelle et les projets du RAVeL dans la province. Aujourd'hui plusieurs sections sont aménagées mais seul l'itinéraire n°5 pénètre dans la province. Néanmoins, trois pôles se distinguent nettement et pourraient à terme être reliés entre eux : le pôle de Bastogne, le pôle Sud autour de Virton, et le pôle de la Famenne.

Monsieur BOTTE nous a présenté l'asbl Chemins du Rail dont il est le Président. Cette association réalise un relevé systématique du patrimoine ferroviaire présent le long des voies susceptibles d'être déferrées. De cette manière, certains de ces éléments peuvent être conservés et mis en valeur le long d'un RAVeL, par exemple. Ce patrimoine est multiple. Il s'agit de bornes kilométriques, d'aiguillages, de barrières, de quais...

Madame VINTENS a présenté le projet de réseau de voies lentes élaboré par la Pays de Famenne. L'objectif est de créer une véritable épine dorsale sur le territoire en complétant et en reliant les différents réseaux existants. Ce projet vise une desserte fine et la possibilité de cumuler différents modes de transports afin de faciliter les déplacements touristiques et utilitaires. Six communes sont aujourd'hui concernées mais le Pays de Famenne entend bien faire un exemple et diffuser auprès des autres communes cette organisation des voies lentes autour de points noeuds qui permettent des itinéraires modulables à l'infini.

ENERGIE

"L'échec provient plus souvent d'un manque d'énergie que d'un manque d'argent"

Daniel WEBSTER

La réforme Performance Energétique des Bâtiments : conséquences directes pour le citoyen ?

Lors de la conférence du 26 mai 2010 qui s'est déroulée à la Vieille Cense à Marloie, Monsieur MESTDAGH, représentant la Région wallonne, nous a informé sur les conséquences directes de la réforme PEB pour le citoyen.

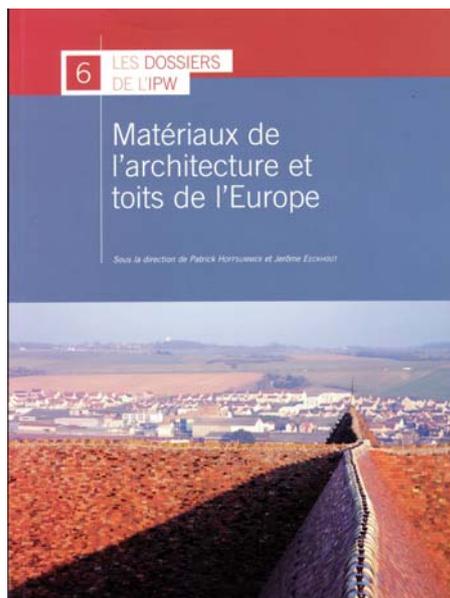
Depuis le 1er mai 2010, les bâtiments neufs doivent respecter certaines exigences en matière de performance énergétique. Trois documents doivent être produits en parallèle avec la construction du bâtiment. Ils sont dressés par le responsable PEB, qui peut être l'architecte. Celui-ci, grâce à un logiciel informatique, transforme les options constructives en valeur énergétique. Le résultat permet de connaître la performance du bâtiment.

A partir du 1er janvier 2011, toutes les ventes de maisons unifamiliales devront être accompagnées d'un certificat PEB. Ce document, qui doit être dressé par un certificateur agréé, permet à l'acheteur de connaître la performance énergétique du bâtiment qui deviendra le sien. Ainsi, il aura une idée de la consommation et de la performance du système de chauffage, de la qualité de l'enveloppe du bâtiment... Quelques conseils d'amélioration figurent également sur le certificat. Les locations seront pareillement concernées par ce type de certificat.

Un représentant du Guichet de l'Energie de Marche-en-Famenne, Monsieur DALAIDENNE, est intervenu, en deuxième partie de soirée, pour nous parler des primes. En effet, depuis le 1er mai 2010, les différentes primes "énergie" accordées par la Région wallonne ont été revues en profondeur.

Plus de renseignements sont disponibles sur le portail de l'énergie en Wallonie (www.energie.wallonie.be), via le Call center de l'Energie (0800/15.00.06) ou encore dans les Guichets de l'Energie.

LIVRE



Dir. HOFFSUMMER, P. et EECKOUT, J., **Matériaux de l'architecture et toits de l'Europe. Mise en oeuvre d'une méthodologie partagée**, Les Dossiers de l'IPW, n°6, IPW, Namur, 2008

Le choix de l'ouvrage présenté dans cette édition de la MUFA.be a été guidé par deux éléments. Tout d'abord, il nous permet de remercier l'éditeur, l'Institut du Patrimoine wallon (IPW) pour son généreux don de livres qui contribuent au développement de notre bibliothèque. Ensuite, le thème abordé permet d'introduire les prochaines Journées du Patrimoine consacrées aux métiers du patrimoine.

Ce livre s'inscrit à la suite d'un colloque traitant des matériaux de l'architecture qui s'est déroulé à Liège en 2005 et dans le projet européen consacré aux toitures de l'Europe. Des scientifiques des quatre coins du continent nous y font part de leur expérience en matière d'archéologie du bâti et de l'importance de l'étude des matériaux pour la connaissance des édifices patrimoniaux. On y aborde ainsi l'étude des traces d'outils laissées sur la pierre ou sur le bois, l'étude typologiques des tuiles et leurs différentes méthodes de datation, de même que la dendrochronologie. Cette méthode permet de dater le bois, à la saison près dans des conditions idéales, par mesurage et comptage des cernes.

Cet ouvrage est consultable et/ou empruntable à la MUFA

L'article de Ph. MIGNOT, consacré aux fermes d'Ardenne, démontre qu'une approche archéologique et archéométrique de ce type de bâti apportent de nouvelles données qui vont parfois à l'encontre d'idées établies. Ainsi, l'origine du plan des fermes ardennaises ne serait pas romaine mais beaucoup plus ancienne.

Si ce livre est principalement destiné aux spécialistes de la question, il permet une première approche de l'archéométrie, c'est-à-dire l'étude de l'archéologie par des analyses scientifiques de laboratoire.

AGENDA

11 et 12 septembre 2010

*Journées du Patrimoine :
Les métiers du Patrimoine*

Programme complet sur :
www.journeesdupatrimoine.be

16 octobre 2010

13h30 - 17h30

Vieille Cense, Marloie

Journée du paysage

Journées du Patrimoine : les métiers du patrimoine

Cette année, les Journées du Patrimoine sont consacrées aux métiers liés au patrimoine. Des centaines de lieux magnifiques et d'activités hors du commun vous seront accessibles gratuitement. A cette occasion, la MUFA tiendra un stand à Rettigny (commune de Gouvy), dans le contexte des activités proposées par le Parc Naturel des Deux Ourthes.

Les paysages de Famenne au fil des saisons

Dans le cadre de l'"Observatoire citoyen du paysage", la Maison de l'Urbanisme, en collaboration avec Virginie HESS d'Inter-Environnement Wallonie, organise le samedi 16 octobre 2010 une balade-photos. Le rendez-vous est fixé 13h30 à la MUFA, rue de l'Ancienne Poste, 24 à Marloie. Au programme : introduction du projet d'adoption de paysages, balade (5-6km) dans les environs à la découverte de ceux-ci, interprétation et analyse.

Groupe limité, participation gratuite et inscription obligatoire pour le 12 octobre. Pour tout renseignements, n'hésitez pas à contacter la MUFA.

Concours d'architecture durable en Province de Luxembourg

Le 15 octobre prochain sera officiellement lancée la deuxième édition du Prix d'architecture durable en Province de Luxembourg qui sera consacrée à la rénovation de logements. Le prochain numéro de la MUFA.be sera dédié à cet événement.



Wallonie

La newsletter de la Maison de l'Urbanisme Famenne-Ardenne asbl est éditée avec le soutien de la Région wallonne et des communes partenaires.

Elle peut être obtenue sur simple demande auprès de la Maison de l'Urbanisme ou téléchargée sur son site internet.

Editeur responsable : Philippe-Jacques SCHREDER (Président)

Maison de l'Urbanisme Famenne-Ardenne asbl

Rue de l'Ancienne Poste, 24 - 6900 Marloie

Tel. 084/45 68 60 - Fax 084/45 68 61 - contact@mufa.be - www.mufa.be